

GIF-7105 22244 - Photographie algorithmique

Informations générales

Crédits : 3**Temps consacré :** 3-0-6**Mode d'enseignement :** Présentiel**Site Web :** <http://vision.gel.ulaval.ca/~jflalonde/cours/pa14/>**Intranet Pixel :** <https://pixel.fsg.ulaval.ca>**Enseignant(s) :** Lalonde,
Jean-François jean-francois.lalonde@gel.ulaval.ca**Responsable :** à déterminer**Date d'abandon sans échec avec
remboursement :** 27 Janvier 2014 à 23h59**Date d'abandon sans échec sans
remboursement :** 24 Mars 2014 à 23h59

Description sommaire

La photographie algorithmique est un nouveau domaine qui se situe entre la vision artificielle, l'infographie, et la photographie. Elle utilise des techniques de calcul permettant de compenser les limites des appareils photo traditionnels et améliore la façon dont on capture et manipule les données visuelles ainsi que la façon dont on interagit avec elles. Le cours permet d'explorer la formation des images, les modèles d'appareils, la création de panoramas, la synthèse de texture, les images à haute plage dynamique (HDR), le redimensionnement intelligent, le morphage, etc. Il s'oriente sur l'application concrète des concepts par de nombreux travaux pratiques dans l'environnement Matlab. Ce cours ne peut être choisi par l'étudiant qui a suivi le cours de premier cycle GIF-4105.

Consignes sur les travaux

Pour la remise de vos travaux, créez un fichier tpX.zip qui contient

- Votre rapport en format HTML dans un dossier "tpX/web". Vos images doivent être dans un dossier tp1/web/images.
- Votre code matlab doit être dans un dossier "tpX/code". De préférence, ne pas inclure les images que vous avez utilisées pour produire vos résultats dans ce dossier dans le but de ne pas alourdir le fichier.

Finalement, veuillez téléverser votre fichier "tpX.zip" sur pixel (<http://pixel.fsg.ulaval.ca>) avant la date limite. Pour toutes questions concernant la procédure de remise ou le travail en tant que tel, envoyez vos questions à [l'adresse courriel du cours](#).

Retards

Pour les travaux pratiques, vous disposez d'un total de 3 jours de retard "gratuits", qui n'impliquent pas de pénalité, et que vous pouvez utiliser à votre guise au courant de la session. Par exemple:

- vous remettez le TP1 avec 3 jours de retard sans pénalité, mais vous devrez remettre tous les autres TPs à l'heure;
- vous remettez les trois premiers TPs avec 1 jour de retard chacun, mais vous devrez remettre les deux autres à l'heure;
- vous conservez vos jours de retard en cas d'urgence, mais finalement ne les utilisez pas, etc.

Lorsque vous aurez utilisé tous vos jours "gratuits", vous obtiendrez une pénalité de 10% par jour additionnel de retard jusqu'à concurrence de 30% de pénalité. Les travaux remis avec plus de 3 jours de retard obtiendront la note de 0. Notez qu'un jour se compte par intervalles de 24 heures immédiatement l'heure d'échéance passée. Par exemple, si la date d'échéance est le 2 février à 23h55, un travail remis du 2 février 23h56 au 3 février 23h55 compte pour un jour de retard. L'heure de la réception du travail sera considérée comme l'heure de remise.

Notez que cette politique ne s'applique que pour les travaux pratiques. Le projet devra être remis strictement à l'heure, ou se verra remettre la note de 0. La politique facultaire s'applique pour les examens.

Déroulement du cours

Caméras

Bien qu'elles ne soient pas obligatoires, les étudiants sont fortement encouragés d'obtenir une caméra numérique afin de prendre leurs propres photos lors des travaux pratiques. N'importe quel modèle offrant un mode manuel (e.g. [Canon Powershot A1300 pour \\$120](#)) fera parfaitement l'affaire. Il existe aussi des applications avancées de photographie disponibles pour téléphones intelligents. Les étudiants peuvent contacter le responsable du cours s'ils veulent des conseils.

Matlab

L'utilisation de l'environnement Matlab n'est pas obligatoire, mais fortement encouragé. Matlab est un environnement de prototypage rapide, et, avec son "image processing toolbox", est un outil particulièrement approprié pour le traitement et la manipulation d'images.

Détails sur les modalités d'évaluation

Le cours comprendra 5 travaux pratiques échelonnés sur la session pour 60% de la note, un examen (20%), ainsi qu'un projet final (20%).

Échelle des cotes (cycle 2,3)

Échelle des cotes			
A+ [90.00 - 100]	A [86.00 - 89.99]	A- [82.00 - 85.99]	Réussite
B+ [80.00 - 81.99]	B [77.00 - 79.99]	B- [74.00 - 76.99]	Réussite
C+ [70.00 - 73.99]	C [65.00 - 69.99]		Réussite
E [0.00 - 64.99]			Échec
X			Abandon sans échec (dans les délais prévus)

Bibliographie

Nous suivrons plusieurs chapitres dans le livre suivant:

Szeliski, Richard, "Computer Vision: Algorithms and Applications", Springer, 2010.

Une version préliminaire est disponible gratuitement à l'adresse suivante: <http://szeliski.org/Book/>.

Modalités d'évaluation

Examen	Date	Heure	Pondération de la note finale	Document(s) autorisé(s)
Examen mi-session	Lundi 24 février 2014	10h30 à 12h20	20.00%	Une feuille manuscrite recto-verso

Travail	Équipes	Date d'échéance	Heure	Date d'activité	Heure	Pondération de la note finale
TP1: Colorisation de l'Empire Russe	Individuel	Dimanche 2 février 2014	23h55	n/a	n/a	10.00%
TP2: Re-dimensionnement d'images	Individuel	Dimanche 16 février 2014	23h55	n/a	n/a	12.00%
TP3: Morphage de visages	Individuel	Mercredi 12 mars 2014	23h55	n/a	n/a	12.00%
TP4: Panoramas automatiques	Individuel	Dimanche 30 mars 2014	23h55	n/a	n/a	13.00%
TP5: Plage dynamique	Individuel	Dimanche 13 avril 2014	23h55	n/a	n/a	13.00%
				n/a	n/a	20.00%

Projet final: à vous de jouer!	Individuel	Lundi 28 avril 2014	23h55			
---------------------------------------	------------	---------------------	-------	--	--	--

Horaire et disponibilités

Cours en classe :	Lundi	10h30 à 12h20	PLT-2569	
	Mercredi	13h30 à 14h20	PLT-2542	
Disponibilité de l'enseignant :	Mardi	09h30 à 10h30	PLT-1138E	(du 13 janv. au 25 avril)
	Jeudi	10h30 à 11h30	PLT-1138E	(du 13 janv. au 25 avril)
Aide à l'enseignement :	Vendredi	09h30 à 10h30	PLT-1102E	(du 13 janv. au 25 avril)
	Jeudi	13h30 à 14h30	PLT-1102E	(du 13 janv. au 25 avril)

Politique sur l'utilisation d'appareils électroniques pendant une séance d'évaluation

L'utilisation d'appareils électroniques (cellulaire ou autre appareil téléphonique sans fil, pagette, baladeur, agenda électronique, etc.) est interdite au cours d'une séance d'évaluation et de toute autre activité durant laquelle l'enseignant l'interdit.

De plus, seuls certains modèles de calculatrices sont autorisés durant les séances d'évaluation.

Les modèles suivants sont autorisés :

Hewlett Packard	HP 20S, HP 30S, HP 32S2, HP 33S, HP 35S
Texas Instrument	TI-30Xa, TI-30XIIB, TI-30XIIS, TI-36X, BA35
Sharp	EL-531*, EL-535-W535, EL-546*, EL-510 R, EL-520*
Casio	FX-260, FX-300 MS, FX-350 MS, FX-300W Plus, FX-991MS, FX-991ES, FX-991W, FX-991ES Plus C

* Calculatrices Sharp: sans considération pour les lettres qui suivent le numéro

Dans tous ces cas, la calculatrice doit être validée par une vignette autocollante émise par la COOP étudiante ZONE.

Information spécifique aux étudiants de l'École d'actuariat

Les calculatrices autorisées lors des examens sont uniquement les modèles répondant aux normes de la Society of Actuaries et de la Casualty Actuarial Society pour leurs examens, soit les modèles Texas Instruments suivants :

- BA-35 (solaire ou à pile)
- BA II Plus
- BA II Plus Professional
- TI-30Xa
- TI-30X II (IIS ou IIB)
- TI-30X MultiView (XS ou XB)

Politique sur le plagiat et la fraude académique

Règles disciplinaires

Tout étudiant qui commet une infraction au Règlement disciplinaire à l'intention des étudiants de l'Université Laval dans le cadre du présent cours, notamment en matière de plagiat, est passible des sanctions qui sont prévues dans ce règlement. Il est très important pour tout étudiant de prendre connaissance des articles 28 à 32 du Règlement disciplinaire. Celui-ci peut être consulté à l'adresse suivante:

http://www.ulaval.ca/sg/reg/Reglements/Reglement_disciplinaire.pdf

Plagiat

Tout étudiant est tenu de respecter les règles relatives au plagiat. Constitue notamment du plagiat le fait de:

1. copier textuellement un ou plusieurs passages provenant d'un ouvrage sous format papier ou électronique sans mettre ces passages entre guillemets et sans en mentionner la source;
2. résumer l'idée originale d'un auteur en l'exprimant dans ses propres mots (paraphraser) sans en mentionner la source;
3. traduire partiellement ou totalement un texte sans en mentionner la provenance;
4. remettre un travail copié d'un autre étudiant (avec ou sans l'accord de cet autre étudiant);
5. remettre un travail téléchargé d'un site d'achat ou d'échange de travaux scolaires.

L'Université Laval étant abonnée à un service de détection de plagiat, il est possible que l'enseignant soumette vos travaux pour analyse.

Étudiants ayant un handicap, un trouble d'apprentissage ou un trouble mental

Les étudiants qui ont une lettre d'Attestation d'accommodations scolaires obtenue auprès d'un conseiller du **secteur Accueil et soutien aux étudiants en situation de handicap (ACSESH)** doivent rencontrer leur professeur au début de la session afin que des mesures d'accommodation en classe ou lors des évaluations puissent être mises en place. Ceux qui ont une déficience fonctionnelle ou un handicap, mais qui n'ont pas cette lettre doivent contacter le **secteur ACSESH** au 656-2880, le plus tôt possible.

Le secteur ACSESH vous recommande fortement de vous prévaloir des services auxquels vous avez droit afin de pouvoir réussir vos études, sans discrimination ni privilège. Pour plus d'information, voir la *Procédure de mise en application des mesures d'accommodations scolaires* à l'adresse suivante : https://www.aide.ulaval.ca/cms/Accueil/Situations_de_handicap